

Commission chargée d'étudier le
Préavis N°8/2009 relatif à l'octroi d'un
Crédit d'étude (phase 1) pour la
Construction d'une salle polyvalente
Au Pré-aux-Moines

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 21 septembre 2009/pb

Rapport sur le préavis municipal No 8/2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude (phase 1) pour la construction d'une salle polyvalente au Pré-aux-Moines

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis ci-dessus s'est réunie à deux reprises.

La 1^{ère} séance nous a permis de poser toutes les questions nous permettant d'apporter des précisions utiles au préavis et nous tenons à remercier infiniment M. Georges Rime, syndic, ainsi que notre municipale des bâtiments, Mme Nicole Baudet pour toutes les informations et documents remis le mercredi 16 septembre ; ensuite, nous avons effectué une ébauche de rapport.

Finalement, le document entre vos mains résulte d'un échange de courriers électroniques.

Précisions :

Pour fixer un cadre général d'étude aux quatre bureaux d'architecture, la Municipalité s'est adjugé les services d'un conseiller externe, spécialiste dans ce genre de réalisations, en la personne de M. Pierre Rittmeyer, architecte-conseil, domicilié à Chevilly. Ses compétences en la matière contribueront à orienter les projets et mettre en évidence les besoins que ceux-ci sont sensés couvrir, mais il l'aidera également à définir les paramètres de jugement des projets présentés. S'agissant d'un concours sur invitation, nos Autorités seront libres de choisir les bureaux d'architecture qu'elles souhaitent ainsi que les critères d'appréciation des projets. A noter que M. Rittmeyer donne déjà entière satisfaction dans le projet du PAM 4.

Jusqu'à présent, nos Autorités ont consulté les écoles, ce qui leur a permis de prendre connaissance de l'évolution des normes en matière de construction, notamment l'obligation d'avoir des vestiaires sis au même niveau que les salles de gym. Quant à la consultation des sociétés locales, la Commune a tenu compte dans ses vœux des besoins des sociétés sportives pour les compétitions (volley, gym, basket) et de la vie associative (Expo de Coss et Société de l'Abbaye des Amis du district notamment) ; par contre, c'est lors de la phase 2, soit dans le choix du détail des aménagements que les sociétés locales seront consultées.

Pour établir ces premières lignes générales, notre Municipalité a visité quelques réalisations de salles polyvalentes dans le district, à savoir Lavigny, Aubonne et Yens. Les discussions avec les représentants de ces Communes leur ont permis d'en retirer des enseignements intéressants, notamment sur la sous-utilisation des cuisines.

Tous ces contacts ont permis de synthétiser les quelques orientations grossières ci-dessous :

- le bâtiment projeté respectera les critères du label « Minergie »
- projeter une salle polyvalente avec 500 places assises, 2 salles de gym sans gradin (pas de galerie pour les visiteurs, donc sans concurrence avec la salle actuelle du PAM),
- une scène éventuellement amovible,
- possibilité d'utiliser un réfectoire avec une zone de restauration simple équipée d'une chambre froide et d'un système de lavage
- vu la forte demande, éventuellement un mur de grimpe à l'intérieur du bâtiment, indépendant des salles de gym
- ce bâtiment comprendra également des toilettes publiques (en remplacement des WC actuels)
- un appartement de service
- un local de rangement pour le matériel de l'Expo.
- à l'extérieur, des zones de sport (probablement 3 terrains de basket).

L'ASICoPe attend la réponse de notre conseil communal, soit la décision ou non de construire une ou plusieurs salles de gym, avant de prendre les devants pour le projet des Chavannes et de déterminer le nombre de salle de gym qu'il restera à construire.

Le nombre de places assises, soit 500, est défini en fonction des dimensions de 2 salles de gym. L'augmentation de ce nombre jusqu'à 750 correspondrait à la construction d'une 3^{ème} salle, pour un coût supplémentaire d'environ 50 %, ce qui apparaît comme déraisonnable aux yeux de la Municipalité comme aux nôtres.

Le crédit de CHF 100'000.00 comprend le paiement de CHF 20'000.00 aux 4 bureaux d'architectes choisis par notre Municipalité, afin d'avoir leurs projets et leurs idées, CHF 10'000.00 pour l'architecte-conseil et le solde devrait permettre de régler les menus frais, comme le défraiment des membres du jury, les verrées et frais de représentation avec les bureaux, les visites d'autres bâtiments, etc.

Que se passe-t-il si on refuse le crédit ?

D'une part, la cantine du Pré-aux-Moines tombera en ruine (avec les aspects sécuritaires que cela implique), d'autre part la salle de gym du Passoir suit le même chemin. Or, l'utilité de ces bâtiments n'est plus à démontrer vu leurs agendas surchargés.

Comme une salle polyvalente de cette capacité est un besoin pour notre région, il est fort probable qu'une autre Commune, voire une association de Commune reprendrait l'idée ; quant à la réalisation des salles de gym, c'est probablement l'ASICoPe qui s'en chargerait.

Il est donc pertinent pour notre Commune d'entamer ce projet ambitieux par la mise sur pied de la phase 1 et de prendre une décision importante pour le bien-être de nos habitants et le maintien du rayonnement régional de notre commune.

Arguments nous encourageant à recommander ce préavis :

En entreprenant les travaux, notre Commune maintient la maîtrise de l'occupation de ces bâtiments. Non seulement, cela permet à nos finances communales d'encaisser des loyers par

l'ASICoPe pour les salles de gym, mais cela permet également à notre Commune de louer la salle polyvalente quand elle le souhaite, notamment pour des assemblées générales, des banquets, des mariages ou des spectacles.

Le vœu de conserver une vie associative au centre de la localité sera ainsi exhaussé (fête de l'abbaye, Expo de Coss) ; quant aux nuisances sonores, celles-ci seront nettement moins fortes qu'actuellement, ce qui est facile à imaginer lorsque l'on voit l'épaisseur de l'isolation actuelle de la cantine et les failles entre les différentes planches.

Au niveau du district, une salle polyvalente de cette taille est une bonne complémentarité à celles de plus petite taille et de nombreuses demandes de personnes et associations désirant éviter les soucis de parking de Morges ne sont pas satisfaites. D'ailleurs, les Communes du district de Cossonay sont au courant de ce projet et aucune n'a émis d'objection à ce sujet.

Le choix de l'emplacement est judicieux, puisque la surface du Pré-aux-Moines permet de maintenir une zone de verdure en permettant de créer de nouvelles places de parc ; d'autre part, le parking des Chavannes est également très proche et peut être loué pour répondre partiellement aux besoins des utilisateurs de la salle polyvalente ; finalement, les écoles sont proches, ce qui permettra aussi bien aux élèves du primaire qu'à ceux du secondaire de s'y rendre sans traverser les grands axes routiers.

La commission relève que cette parcelle est située en zone d'utilité publique. Si nous construisons ce complexe en dehors du village, non seulement il faudrait des années pour changer cette parcelle de zone, afin de la rendre constructible pour de l'habitation, mais cela impliquerait des déplacements d'élèves nécessitant l'utilisation de transports publics coûteux.

Il s'agit de dire oui à cette phase 1, car ce projet ambitieux renforce le rayonnement de notre Commune dans la région ; nous saluons l'idée de la Municipalité de vouloir partiellement rentabiliser l'investissement en couplant le projet de salle polyvalente avec la location de 2 salles de gym. Nous vous recommandons de saisir l'opportunité qui nous est donnée de soutenir ce projet, vu l'intérêt de l'ASICoPe, la nécessité inéluctable de s'occuper du sort de la cantine du PAM et de la salle du Passoir, ainsi que l'opportunité de répondre à un besoin de disposer d'une salle polyvalente de cette importance dans la région.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime, propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 8/2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude (phase 1) pour la construction d'une salle polyvalente au Pré-aux-Moines
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Exécuter la phase 1 de l'étude tendant à la construction d'une salle polyvalente au Pré-aux-Moines après démolition de la cantine du même nom.
- Financer cette opération, dont le coût est estimé à Fr. 100'000.--, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- De porter la valeur de cette étude à l'actif du bilan et à l'amortir dans le cadre d'un plan d'amortissement qui sera établi par la suite pour l'ensemble du projet.

Pour la commission :

Rochat Jean-Pierre

Ebener Bernard

Blanc Philippe
(secrétaire)

Morel Eddy

Challet Jean-Claude
(rapporteur)